

Conseil municipal du 13 avril 2018 : Finances et travaux à l'ordre du jour

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Christian Perrin, Maire, pour voter le budget et annoncer le lancement de divers travaux...fort attendus.

Le budget général fait état d'un excédent de fonctionnement de 275 201 € et en investissement d'un déficit de 136 524 € repris dans le budget primitif 2018. Celui-ci s'établit en recettes et dépenses de fonctionnement à 704 909 € et en investissement à 467 143 €. Le Maire a eu plaisir à souligner que les budgets des lotissements « Derrière le Couvent » et « Gras » seront clôturés cette année car dans l'un et l'autre, les dernières parcelles à bâtir ont été vendues. Les budgets ont tous été votés à l'unanimité.

La première ouverture de chantier concernera le fossé d'Avancy qui présente depuis des mois des défauts d'écoulement très malodorants qui incommodent véritablement les résidents. La réfection de la route de Glatigny à Cheuby est une seconde priorité. Un nouvel enrobé sera réalisé.

La réfection de la toiture de l'église reste à l'ordre du jour. La commune a d'ores et déjà obtenu 30% de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux, mais la perspective de percevoir une subvention complémentaire de 30% pourrait différer les travaux d'une année.

Le maire a réaffirmé la nécessité de régler les problèmes de stationnement et de circulation dans les quatre villages de la commune. « Il faut libérer les trottoirs » a-t-il indiqué. Un état des lieux ayant déjà été réalisé, Christian Perrin a fixé pour objectif la fin du second trimestre pour organiser les réunions de concertation avec la population et échanger sur les solutions proposées.

Concernant le projet de quartier en cœur de village déjà évoqué en conseil, le maire a indiqué qu'il était en cours d'élaboration par un cabinet d'études spécialisé. Dans le même temps, la modification du PLU pour permettre sa mise en œuvre a été engagée. Christian Perrin a enfin indiqué avoir pris l'attache du SCoTAM pour bien calibrer les autorisations de construire.

Au chapitre des projets, le maire a enfin évoqué l'extension du cimetière. Celui-ci n'est pas encore saturé mais le maire n'est pas enclin à lancer une opération de relèvement des tombes pour pouvoir laisser en place les anciennes pierres tombales.

Le conseil a enfin accepté la proposition d'installer un miroir de danse repliable dans la petite salle du centre socio-culturel.

Participation citoyenne : le conseil vote pour

En préambule du conseil municipal, le maire a accueilli le major Moretti de la brigade de gendarmerie de Vigy venu présenter le dispositif de participation citoyenne, destiné à lutter de manière préventive contre les cambriolages.

Le concept est basé sur la mise en place d'une chaîne de vigilance entre voisins. Des référents bénévoles informent la gendarmerie et le maire des faits suspects ou inhabituels dans la commune, ils relaient l'action des forces de l'ordre auprès de la population et favorisent la diffusion de conseils préventifs.

Ce partenariat se concrétise par la signature d'un protocole entre le maire, le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie. Il est conclu pour une durée de deux ans et peut être dénoncé après un préavis de trois mois.

Le conseil municipal a validé la mise en œuvre du dispositif qui sera présenté aux habitants en réunion publique.